

Décision du président N°2025/TT/41/01

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 18/11/08 en date du 7 décembre 2018 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à son Président pour créer les emplois non permanents correspondants aux activités du Pôle Optimisation du Centre de gestion de l'Oise dans le cadre de la mise à disposition d'agents aux collectivités adhérentes en application de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

De créer les emplois non permanents suivants :

Collectivité adhérente	Motif de recrutement	Grade	Durée hebdomadaire de service	Date de création de l'emploi	Date de fin de l'emploi
GOUVIEUX	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial principal de première classe	3/35h	11/10/2025	11/10/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	8/35h	29/09/2025	03/10/2025
HAUDIVILLERS	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Rédacteur	35/35h	01/10/2025	31/12/2025
MONCHY-SAINT-ELOI	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint territorial d'animation	31/35h	01/10/2025	17/10/2025
VENETTE	ACCROISSEMENT	Adjoint territorial	32/35h	29/09/2025	03/10/2025

	EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	d'animation			
VILLENEUVE- SUR-VERBERIE	REMPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	28/35h	29/09/2025	03/10/2025
CUIGY-EN-BRAY	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	33/35h	01/10/2025	31/10/2025
ALLONNE	REMPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	10,32/35h	30/09/2025	30/09/2025
CHANTILLY	REMPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint administratif territorial	35/35h	29/09/2025	05/10/2025
VENETTE	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	04/10/2025	06/03/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	29/09/2025	29/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	29/09/2025	29/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT	Adjoint technique territorial	35/35h	29/09/2025	29/09/2025

	TEMPORAI RE D'ACTIVIT E				
GOUVIEUX	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	8/35h	01/10/2025	17/10/2025
SIRS DE LA CHAPELLE AUX POTS HODENC EN BRAY - Etablissement public	ACCROISS EMENT SAISONNIE R D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	29/09/2025	17/10/2025
SERVICE DEPARTEMENTA L D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE (SDIS)	REPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint administratif territorial	35/35h	01/10/2025	31/12/2025
CUIGY-EN-BRAY	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	33/35h	01/10/2025	17/10/2025
LAMORLAYE	REPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	6/35h	30/09/2025	30/09/2025
LAMORLAYE	REPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	6/35h	02/10/2025	02/10/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	30/09/2025	30/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI	Adjoint technique territorial	35/35h	30/09/2025	30/09/2025

	RE D'ACTIVIT E				
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	02/10/2025	03/10/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	03/10/2025	03/10/2025
CHANTILLY	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial d'animation	28/35h	01/10/2025	23/10/2025
ALLONNE	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	15,36/35h	03/10/2025	16/10/2025
GOUVIEUX	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	30/09/2025	30/09/2025
GOUVIEUX	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	03/10/2025	10/10/2025
LAMORLAYE	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	6/35h	06/10/2025	06/10/2025

LAMORLAYE	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	6/35h	07/10/2025	07/10/2025
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	10/10/2025	10/10/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	8/35h	06/10/2025	07/10/2025
RANTIGNY	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	09/10/2025	17/10/2025
RIVECOURT	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	35/35h	08/10/2025	31/10/2025
BULLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	09/10/2025	17/10/2025
GRANDFRESNOY	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Rédacteur principal de première classe	20/35h	07/10/2025	12/10/2025

Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	08/10/2025	08/10/2025
MONCHY-SAINT- ELOI	REMPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial d'animation	7/35h	07/10/2025	07/10/2025
CHANTILLY	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANE NT	Adjoint technique territorial	35/35h	09/10/2025	31/10/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	09/10/2025	10/10/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	10/10/2025	10/10/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	10/10/2025	10/10/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	10/10/2025	10/10/2025
SAINT-MARTIN- LONGUEAU	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint administratif territorial	35/35h	09/10/2025	08/04/2026

GOUVIEUX	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint administratif territorial	35/35h	08/10/2025	31/01/2026
GOUVIEUX	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	06/10/2025	17/10/2025
MONCHY-SAINT-ELOI	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint territorial d'animation	3/35h	10/10/2025	10/10/2025
DOMPIERRE	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Attaché	8/35h	01/10/2025	31/10/2025
ESCHES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Attaché	7/35h	01/10/2025	31/10/2025
CANLY	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint administratif territorial principal de première classe	35/35h	04/10/2025	31/10/2025

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 85-643 précité, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

ARTICLE 3 :

Les dispositions de la présente décision prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

ARTICLE 4 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un

délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Beauvais,
Le ...
Le Président,